

# Contribution – Les frais complémentaires

Décembre 2021

## SOMMAIRE

<b>I. Glossaire</b>	<b>3</b>
<b>II. Présentation de l'ANESF</b>	<b>3</b>
<b>III. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>I. Les frais d'inscription</b>	<b>5</b>
<b>II. Les tenues de stage</b>	<b>6</b>
<b>IV. Le matériel de stage et d'enseignement théorique/pratique</b>	<b>6</b>
<b>III. Revendications de l'ANESF</b>	<b>8</b>
<b>IV. Bibliographie</b>	<b>8</b>
<b>V. Contacts</b>	<b>9</b>
<b>V. Annexe I : Frais complémentaires</b>	<b>10</b>
<b>VI. Annexe II : Frais de passerelle</b>	<b>12</b>
<b>VII. Annexe III : Tableau des tenues de stage</b>	<b>13</b>

## I. Glossaire

**ANESF** : Association Nationale des Étudiant·e·s Sages-Femmes

**CROUS** : Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires

**CVE-C** : Contribution à la Vie Étudiante et de Campus

**CHU** : Centre Hospitalier et Universitaire

**DFGSMa2** : Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2ème année

**FAGE** : Fédération des Associations Générales Étudiantes

**LAS** : Licence option Accès Santé

**MESRI** : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**PASS** : Parcours Accès Santé Spécifique

**TP** : Travaux Pratiques

**UFR** : Unité de Formation et de Recherche

## II. Présentation de l'ANESF

L'ANESF est l'unique association étudiante représentant les étudiant·e·s sages-femmes. Elle existe depuis 1987 et fédère plus de 4000 étudiant·e·s sages-femmes des 32 structures de formation de France grâce à leur adhésion et leur participation active à nos projets et nos réflexions.

L'ANESF a pour but :

- > De rassembler et de représenter les étudiant·e·s sages-femmes de France afin de défendre leurs droits et intérêts matériels et moraux tant collectifs qu'individuels,
- > De participer activement à l'évolution de la formation en sciences maïeutiques et de la profession,
- > De fédérer et de contribuer au développement du réseau associatif des étudiant·e·s sages-femmes, à leur formation, ainsi qu'à leur professionnalisation,
- > D'inciter les étudiant·e·s sages-femmes à devenir acteur·rice·s de leur citoyenneté à travers une démarche solidaire et d'éducation populaire,
- > D'être actrice dans les décisions et les actions de santé publique notamment à visée éducative et préventive,
- > D'affirmer et de réaffirmer ses valeurs républicaines que sont la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité tout au long de son existence.

### III. Introduction

Les étudiant·e·s sages-femmes suivent une formation de cinq ans **financée par les régions**, depuis la loi de décentralisation de 2004<sup>(1)</sup>. Cependant, dans plus de la moitié des établissements de formation, des **frais supplémentaires** sont demandés aux étudiant·e·s. L'enseignement supérieur se doit d'être **accessible à tou·te·s et gratuit**. Cependant aujourd'hui, chaque étudiant·e doit tout de même s'acquitter des **frais d'inscriptions**<sup>(2)</sup>, et de **la CVE-C**<sup>(3)</sup>, qui s'élèvent à un total de 262€ pour un·e étudiant·e en licence et 335€ pour un·e étudiant·e en master.

Si l'étudiant·e est boursier·ère, il·elle en est exonéré·e. Puisque la formation de sage-femme fait partie des Formations Sanitaires et Sociales, gérées et financées par les régions, ce sont également elles qui assument la gestion de nos bourses d'étude. Ceci engendre plusieurs problématiques<sup>(4)</sup>. L'une d'entre elles étant les **inégalités interrégionales**, puisque certaines régions proposent une exonération de la CVE-C (Hauts-de-France, Île-de-France, Pays-de-Loire, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est), et de surcroît, les notifications de bourses sont fournies tardivement aux étudiant·e·s sages-femmes. Or cette notification est nécessaire pour bénéficier de l'exonération de la CVE-C, ce qui empêche de nombreux·ses étudiant·e·s sages-femmes de bénéficier de ce dispositif.

Concernant les **frais d'inscription universitaires**, ils sont fixés par le MESRI<sup>(2)</sup> avant chaque rentrée universitaire. Ils s'élèvent à 170€ en premier cycle d'étude (licence) et 243€ en second cycle (master). Comme pour la CVE-C, les étudiant·e·s boursier·ère·s doivent avancer ces frais d'inscriptions et en seront remboursé·e·s lorsqu'ils·elles percevront la première mensualité de leur bourse.

Depuis 6 ans, l'ANESF calcule l'indicateur du coût de la rentrée<sup>(5)</sup>, qui estime le coût moyen de la rentrée pour un·e étudiant·e sage-femme entrant en DFGSMa2, décohabitant·e et non boursier·ère. Pour la rentrée 2021, l'indicateur spécifique aux étudiant·e·s sages-femmes était de **2621,56€**, soit 230€ de plus que l'indicateur du coût de la rentrée réalisé par la FAGE<sup>(6)</sup>, qui le calcule pour un·e étudiant·e sans spécificité de filière, ce qui représente un **surcoût non négligeable** pour les études en sciences maïeutiques.

De plus, l'enquête bien-être de l'ANESF<sup>(7)</sup> publiée en décembre 2018, montre que **9 étudiant·e·s sur 10 ont besoin d'une aide financière pour vivre** ; ou encore qu'un tiers des étudiant·e·s estiment leur situation financière mauvaise à très mauvaise. A cela s'ajoute la grande variabilité de l'emploi du temps des études de sages-femmes, **rendant complexe l'acquisition d'un travail à temps partiel**, en plus des heures d'études et de stage.

**Emie JOURDAIN**

**Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales  
et de la Défense des Droits 2021-2022**

## IV. Les frais d'inscription universitaires

Les étudiant·e·s sages-femmes doivent parfois payer des **frais d'inscription complémentaires** à ceux fixés par les textes législatifs<sup>(2)</sup>

Nous avons recensé au moins deux établissements qui exercent encore ces frais (annexe 1); ils peuvent être destinés à financer de manière injustifiée un accès à la bibliothèque universitaire, des frais d'universités, ou encore de "forfait service étudiant" par exemple. Ils sont parfois demandés par l'établissement de formation, mais aussi par le CHU ou par l'université.

Si les étudiant·e·s refusent de les payer, leur inscription est refusée par l'établissement. Ils.Elles ne peuvent donc plus assister aux cours théoriques, pratiques et aller en stage.

**L'ANESF se positionne pour la suppression des frais complémentaires demandés aux étudiant·e·s sages-femmes, et pour que la législation soit respectée.**

### A. Le coût de la formation pour les étudiant.e.s bénéficiant du dispositif « passerelle »

Depuis 2010, certaines personnes peuvent présenter un dossier afin d'intégrer les études de sage-femme sans passer par la PASS ou la L.A.S. Cependant, les étudiant·e·s se voient **refuser le financement** de leur parcours d'étude et se retrouvent à payer, selon le dernier recensement, en moyenne, 26 925,04€ pour les 4 ans d'étude (annexe 2).

Sur les 32 établissements, nous avons les données de 28 d'entre eux. 5 n'exigent pas de frais supplémentaires aux frais d'inscription. Nous excluons l'UFR de Maïeutique de Lille FMM, puisque c'est un établissement privé. Pour les **22 établissements restants**, les chiffres varient de 252€/an à 9700€/an, ce qui nous amène à une moyenne de 6212,65€ par année de formation, auxquels nous pouvons ajouter les frais d'inscription.

A cela s'ajoute évidemment le surcoût généré par la création d'une 6<sup>ème</sup> année d'étude appliquée pour les étudiant·e·s entrant dans la formation en 2022.

**L'ANESF se positionne pour la prise en charge des frais de scolarité des étudiant·e·s bénéficiant du dispositif de "passerelle".**

## V. Les tenues de stage

En décembre 2020 et en mai 2021, des instructions relatives à la mise à disposition de tenues professionnelles<sup>(8)(9)</sup> pour les étudiant·e·s de premier et second cycle d'études en maïeutique sont parues. Celles-ci stipulent que les établissements d'accueil en stage doivent mettre à disposition et entretenir, gratuitement, les tenues professionnelles des étudiant·e·s, et ceci tout au long de leur stage.

Nous avons constaté (annexe 3) que malgré ces instructions, 5 établissements de formation continuent de faire payer les tenues de stage (entre 20€ et 90€ par tenue, avec un minimum de 2,4 tenues à acheter en moyenne).

De plus, dans la majorité des cas, le CH de référence fournit un lot de tenues pour l'étudiant·e et l'entretien reste à sa charge. Cela pose de nombreuses problématiques, notamment d'hygiène, à fortiori en période de crise sanitaire puisque l'étudiant·e se retrouve contraint·e de laver ses tenues professionnelles avec le reste de son linge.

**L'ANESF se positionne pour le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage.**

## VI. Le matériel de stage et d'enseignement théorique/pratique

La tenue professionnelle n'est pas le seul équipement nécessaire afin d'assurer les enseignements cliniques. En effet, comme stipulé dans la plupart des règlements intérieurs des structures de formation en maïeutique, l'étudiant·e a besoin d'une **paire de chaussures** adaptée, ainsi que de **petit matériel nécessaire** à la bonne pratique en stage.

Pour le petit matériel, dans la plupart des cas cela n'est pas obligatoire mais **recommandé par l'établissement**. C'est donc à l'étudiant·e de voir si il·elle en a besoin ou si il·elle peut en disposer en stage. Un minimum de matériel reste nécessaire, comme un mètre ruban, une pince kocher, des ciseaux, des stylos, un marqueur, un carnet, etc. Nous avons estimé le prix total de ce matériel à 75€. Cependant, **12 établissements demandent du matériel obligatoire en stage et aux cours pratiques**, allant de 6€ pour des lunettes de protection à 100€ pour un stéthoscope, un stéthoscope de pinard, une pince kocher, un thermomètre, une montre, etc.

Il n'est pas normal qu'un·e étudiant·e ait à payer ses lunettes de protection, car il s'agit de **matériel de sécurité** afin d'éviter les accidents d'exposition aux liquides biologiques. C'est au lieu de stage de s'assurer de la sécurité de ses étudiant·e·s. Les lunettes faisant partie des équipements de stage au même titre que les gants ou les masques, elles devraient donc être fournies par l'employeur.

A cela s'ajoutent des **frais de matériel scolaire**. Lors d'enseignements théoriques, les intervenant·e·s imposent parfois l'**achat d'un livre**, notamment dans 3 établissements de formation, cela pouvant aller jusqu'à 99€, une somme non négligeable pour des étudiant·e·s en situation de précarité financière. Deux établissements demandent également une cotisation pour des **ramettes de papiers**.

Pour ce qui est des cours pratiques, 13 établissements demandent **aux étudiant·e·s de fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des TP** : cela va du fruit pour s'entraîner aux piqûres à de la viande comme les pieds de porc pour s'exercer aux sutures. Comme pour le reste, ce n'est pas à l'étudiant·e de se procurer le matériel nécessaire au bon déroulement de ses études.

**Le matériel de stage et de cours doit être financé par les régions.** Les étudiant·e·s ne doivent pas avoir à payer pour accéder aux formations nécessaires à l'obtention de leur diplôme. Les établissements se doivent de fournir le matériel nécessaire à la réalisation des Unités d'Enseignements cliniques et théoriques pour l'ensemble du cursus. Les tenues et les éléments de protection nécessaires à leur apprentissage en stages hospitaliers et libéraux doivent être **pris en charge par la structure d'accueil en stage pour leur fourniture mais aussi leur entretien**. Lors de la crise sanitaire de la COVID 19, les hôpitaux ont réussi à fournir des tenues et à les entretenir pour la quasi-totalité des étudiant·e·s. Cela a ainsi prouvé qu'**une telle organisation devrait également être possible hors période de crise sanitaire**.

**L'ANESF se positionne pour que les financeurs publics prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation de sage-femme dont ils ont la compétence, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques.**

## I. Revendications de l'ANESF

### Positions de l'ANESF :

- > L'ANESF se positionne pour la suppression des frais complémentaires demandés aux étudiant·e·s sages-femmes, et pour que la législation soit respectée.
- > L'ANESF se positionne pour la prise en charge des frais de scolarité des étudiant·e·s bénéficiant du dispositif de "passerelle".
- > L'ANESF se positionne pour le respect des instructions interministérielles concernant la gratuité et l'entretien des tenues de stage.
- > L'ANESF se positionne pour que les financeurs publics prennent en charge l'intégralité des frais inhérents à la formation de sage-femme dont ils ont la compétence, en y incluant les frais relatifs aux travaux pratiques et les frais de supports pédagogiques.

## II. Bibliographie

(1) LOI n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.  
2004-809 août 13, 2004

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000804607/>

(2) Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/>

(3) Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation

Disponible sur :

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/1uGQliggerzcm6vfhDiq\\_XigfuWpIQPdW-zhI49svUoE=/JOE\\_TEXTE](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/1uGQliggerzcm6vfhDiq_XigfuWpIQPdW-zhI49svUoE=/JOE_TEXTE)

(4) Contribution – ANESF – Passage des bourses des Formations Sanitaires et Sociales au CROUS

Disponible sur : <http://anesf.com/index.php/affaires-sociales/>

(5) DOSSIER DE PRESSE – Indicateur du coût de la rentrée 2021 – ANESF

Disponible sur : <http://anesf.com/index.php/2021/08/16/dossier-de-presse-indicateur-du-cout-de-la-rentree-2021-2/>



(6) DOSSIER DE PRESSE – Indicateur du coût de la rentrée 2021 – FAGE

Disponible sur : <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2021-08-16,DP-FAGE-ICDR-2021.htm>

(7) Enquête Nationale – ANESF – Association Nationale des Etudiant·e·s Sages-Femmes  
Disponible sur: <http://anesf.com/index.php/bien-etre-etudiant-e-s/enquete-nationale/>

(8) INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DGOS/RH1/DGESIP/2021/93 du 3 mai 2021 relative à la mise à disposition des étudiants du premier cycle des formations en médecine, en pharmacie, en odontologie et en maïeutique, des tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage

Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2021/2021.12.sante.pdf>

(9) INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N°DGOS/RH5/DGESIP/2020/225 du 9 décembre 2020 relative à l'accueil et à l'organisation des stages des étudiants du deuxième cycle en médecine, en odontologie et pharmacie et des étudiants en second cycle des études de maïeutique

Disponible sur :

<https://services.dgesip.fr/fichiers/Annexe II instruction DGOS DGESIP.pdf>

### III. Contacts

Laura FAUCHER – Présidente de l'ANESF : [presidence@anesf.com](mailto:presidence@anesf.com) – 06.74.62.52.31

Emie JOURDAIN – Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales et de la Défense des Droits de l'ANESF – [affaressociales@anesf.com](mailto:affaressociales@anesf.com) – 06 .47.33.35.41

## VII. Annexe I : Frais complémentaires

Ville	Frais supplémentaires à l'inscription	Frais supplémentaires pour les TP	Matériel obligatoire
Amiens	Non	Non	Non
Angers	Non	Non	Non
Besançon	Non	Cuisse de poulet pour sutures	Chaussures, instruments (pinces kocher, ciseaux)
Bordeaux	Non	Non	Chaussures, ciseaux, 2 pinces, garrot, thermomètre, marqueur, mètre ruban
Bourg-en-Bresse			
Brest	Non	Non	Non
Caen	Non	Fruits ( banane, orange) pour les injections IM et IV des SMA2 Pied de porc pour les sutures des SMA4	Non
Clermont-Ferrand	Non	Non	Non
Dijon	Non	Non	Chaussures, ciseaux, pinces kocher
Grenoble	Non	Orange pour TP injection, cuisse de poulet pour la suture	
La Réunion	Non	Viandes pour les sutures	Stéthoscope, stéthoscope de pinard, ciseaux, trotteuse, Kocher, garrots, ramette de papier, masques
Lille CHR	Non	Non	Non
Lille FMM	Ecole privée	Non	Non
Limoges	Non	Non	Chaussures, ciseaux, pince Kocher, mètre ruban, stylo, surligneur, roulette obstétricale
Lyon	Non	Bananes vertes +/- pieds de porcs	Non
Marseille	Non	Oranges, éponges pour les injections	Non
Metz	Non	Non	Ciseaux, pince Kocher, mètre ruban, disque de grossesse Masques
Montpellier	Non	Non	Non

Nancy	Non	Viande pour les sutures	Non
Nantes	23€ à payer à l'université	Non	Non
Nice	Non	Eponges, cuisses de poulets	Ciseaux, pince Kocher, mètre ruban, disque de grossesse Masques
Nimes	Non	Non	Non
Paris Baudelocque	Non	Cuisse de poulet, une orange	Stéthoscope, garrots, ciseaux, trotteuse, pince, thermomètre, ramette de papier pour le secrétariat, chaussures de stage, deux tenues
Paris Ouest	Non	Non	Stéthoscope, garrots, ciseaux, trotteuse, ...
Paris Saint Antoine	Non	Non	Chaussures de stage
Poitiers	Non	Viande pour les sutures	Chaussures, thermomètre
Reims	Non	Viande pour les sutures	Non
Rennes	Non	Non	Chaussures, thermomètre au choix
Rouen	Non	Non	Non
Strasbourg	Non	Orange	Un livre en 4ème année
Toulouse	Non	Non	Non
Tours	Non	Viandes pour les sutures	Livre réanimation pédiatrique, chaussures

## VIII. Annexe II : Frais de passerelle

Ville	Prix
Amiens	6 500€/an
Angers	8 300€/an
Besançon	
Bordeaux	7 500€/an
Bourg-en-Bresse	600€/an
Brest	252€/an
Caen	7 300€/an
Clermont-Ferrand	7 500€/an
Dijon	
Grenoble	0€/an
La Réunion	6 000€/an
Lille CHR	6 954€/an
Lille FMM	Établissement privé
Limoges	750€/an licence, 1250€/an master
Lyon	0€/an
Marseille	6 500€/an
Metz	7 000€/an
Montpellier	8 000€/an (basé sur quotient familial)
Nancy	7 000€/an
Nantes	9 135€/an
Nice	0€/an
Nîmes	8 000€/an (basé sur quotient familial)
Paris Baudelocque	6 700€/an
Paris Ouest/Paris Foch	5 600€/an master
Paris Saint-Antoine	6 700€/an
Poitiers	0€/an
Reims	7 000€/an
Rennes	0€/an
Rouen	9 800€/an
Strasbourg	6 900€/an
Toulouse	0€/an
Tours	8 400€/an

## IX. Annexe III : Tableau des tenues de stage

Ville	Tenues de stage: Prix	Tenues de stage : entretien
Amiens	Gratuit	Entretien par les étudiant·e·s
Angers	Gratuit (prêtées par le chu)	Entretien par le CHU
Besançon	Gratuit	Entretien par le CHU sauf si stage en extérieur du CHU : entretien par l'étudiant·e
Bordeaux	20€ /tenue, 3 tenues minimum à acheter	Entretien par les étudiant·e·s
Bourg-en-Bresse		
Brest	Gratuit (prêtées par les services)	Par les hôpitaux
Caen	Gratuit	Entretien par le CHU sauf si stage en extérieur du CHU : entretien par l'étudiant·e
Clermont-Ferrand	Gratuit (prêtées par le CHU)	Entretien possible par la laverie de l'hôpital mais circuit trop long et pas pratique (il faut récupérer les tenues à l'IFSI) donc tout le monde les entretient chez soi
Dijon	3 tenues gratuites depuis cette année	Entretien par le CHU uniquement si stage en salle de naissance au CHU ; sinon entretien par l'étudiant·e
Grenoble	3 tenues gratuites cette année et les suivantes payantes pour ceux qui en veulent	CHU et étudiant·e·s dans certain CH
La Réunion	Gratuit (prêtées par le CHU)	Par les étudiant·e·s
Lille CHR	20€ par tenue et minimum 2 tenues à acheter	Par les étudiant·e·s
Lille FMM	90€ 3 tenues nominatives	Par les étudiant·e·s
Limoges	Gratuit	Entretien par le CHU sauf si stage en extérieur du CHU : entretien par l'étudiant·e
Lyon	Gratuit (2 blouses données par ESF)	Par chaque étudiant·e·s
Marseille	Gratuit	Par le CHU
Metz	2 tenues : 64 euros	Entretien par le CHU sauf si stage en extérieur du CHU : entretien par l'étudiant·e
Montpellier	Gratuit	Par le CHU
Nancy	Gratuit	Tenues du CHU entretenues par le CHU, tenues pour les stages extérieurs fournies par le centre d'accueil théoriquement et entretenu par le centre (encore de

		nombreux problèmes pour certains centres qui ne souhaitent pas nous en fournir).
Nantes	Gratuit	Entretien par le CHU sauf si stage en extérieur du CHU : entretien par l'étudiant·e
Nice	Gratuit (1 tenue donnée par ESF)	Par chaque étudiant·e
Nimes	Gratuit	Par le CHU
Paris Baudelocque	Rarement prêtées par les CHU, 2 tenues minima demandées (50e chacune)	Individuel ou lieu de stage
Paris Ouest	Gratuit (2 tenues prêtées par le CHU)	A notre charge
Paris Saint Antoine	Gratuit (2 tenues prêtées par le CHU)	Pour SMA2 : gratuit, pour les autres à la charge des étudiant·e·s
Poitiers	Gratuit, prêtées par les CH ou l'école	A la charge des étudiant·e·s ou par les CH
Reims	Gratuit	Par le CHU
Rennes	Gratuit (prêtées par le CHU)	Entretien par les CH
Rouen	Gratuit (prêtées par le CHU)	Par le CHU
Strasbourg	Gratuit (prêtées par le lieu de stage)	Entretien par les lieux de stages quand ceux-ci prêtent les tenues. Concernant les tenues nominatives achetées il y a plus de 2 ans, seuls 2 lieux de stages les entretiennent, sinon nous devons les laver par nous-mêmes ou les ramener aux 2 lieux qui les lavent.
Toulouse	Gratuit (prêtées par le CHU)	Par le CHU
Tours	Gratuit (prêtées par le CHU)	Par le CHU pour L2-L3-M2 Par les étudiant·e·s pour les M1